

LEGENDE

Périmètre de la Z.A.C. créée par délibération du Conseil Municipal en date du 16/12/1997, prorogée le 30/11/1999

Secteurs opérationnels (S1, S2, S3, S4)

Polygones d'emprise maximale des constructions

Alignements architecturaux en ordre continu imposés aux constructions

Dessertes automobiles imposées aux constructions

RS+2+C Epanelage imposé aux constructions

Espaces publics (S0)

Emprises des Infrastructures publiques

Principaux ensembles d'espaces verts à créer

Liaisons piétonnes à créer

Piste cyclable à créer (tracé de principe)

COMMUNE D'ÉPAGNY - METZ-TESSY

Révision n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'ÉPAGNY



Document graphique de la ZAC du Centre-Village au titre de l'article R123-12-5° du Code de l'urbanisme

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la présente délibération du Grand Anancy en date du 20/02/2020 approuvant la révision du PLU d'Epagny, commune d'Epagny Metz-Tessy.

Le Président,

Jean-Luc RIGAUT.

Échelle : 1/1 000 au format A2

